

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-002****du 17 décembre 2020****n°002****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS (32) :** Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

**POUVOIRS (7) :** 1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY  
 2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN  
 3. L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD  
 4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL  
 5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN  
 6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT  
 7. H. PREHER donne pouvoir à J.MELQUIOND

**EXCUSES (0) :**

Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune de Châtellerault et l'association Médiation Grand-Châtellerault 2021-2023**

*En 1998, la ville de Châtellerault, la CAPC, Keolis Châtellerault, Habitat de la Vienne, SEM Habitat et Auchan décident de créer une association pour mutualiser un service de médiation sociale sur le territoire de Châtellerault. Alors que cette association devenue Médiation 86 arrive au seuil de sa 20ème année d'existence, un nouveau projet de service vient la repositionner sur son cœur de métier, la médiation sociale et réaffirme les priorités d'intervention : maintenir, développer et restaurer le lien social, favoriser la citoyenneté, promouvoir l'accès aux droits, permettre l'expression des besoins des acteurs concernés et favoriser leur autonomie, faciliter une meilleure compréhension des situations, des points de vue d'autrui et des conséquences sociales des comportements de chacun.*

*Ce virage était attendu et les liens se renouent aujourd'hui dans la confiance avec les partenaires notamment ceux du travail social.*

*La médiation intervient en journée et en nuitée, prioritairement dans les QPV dans les espaces publics, l'habitat social et les transports urbains. Les médiateurs s'organisent sur 3 créneaux en roulement (11h-19h/14h-22h/16h-00h). Les horaires varient toutefois en fonction des nécessités de contexte. Les équipes de Médiation sont également présentes sur les différents événements : Journée de la glisse, les terrasses de l'été, l'été au lac, fêtes de quartiers (ozon, renardières, minimes), café réparation, fête de la musique, 14 juillet, finale coupe du monde de foot, sur les 3 semaines d'animations de noel, spectacle nocturnes de noel, dispositif saint sylvestre...*

**Actions fortes de 2019 :****Médiacité**

*2019 : 37 Médiacités d'organisés, en tout 3350 personnes captées. Objectif : Pacification des espaces, outil pour entamer le dialogue avec les jeunes, support pour la mixité des publics*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-002****du 17 décembre 2020****n°002****page 2/3**

*(jeunes, familles...). Plusieurs Médiacités thématiques organisés : Médiasciences, Job link, atelier sécurité routière avec la police nationale, support pour le conseil citoyen...)*

**Réussite-insertion**

*Il s'agit d'une pluralité d'interventions qui visent à faciliter la dynamique professionnelle des jeunes en forte rupture sociale : Intégration d'ateliers d'insertion dans le Cité-Sport et Savoirs, Orientation et mise en relation du public captif vers des structures d'insertion (MLNV, E2C, pôle emploi...), accueils de stagiaires au sein de la structure, cafés info-nuit, Médiacité à thème nommé Job-Link avec mobilisation des entreprises.*

**Scolaire**

*Dispositif de médiateur scolaire : Dispositif national adapté aux spécificités du territoire. Le projet est en cours d'expérimentation sur l'école Herriot et son collège de rattachement, Jean Macé. Il s'agit de missionner un salarié de la structure sur l'établissement pour constituer un tiers facilitateur entre l'école, la famille et le quartier (présence au portail, facilitation des échanges entre les familles et l'établissement, répondre aux difficultés contextuelles (absentéisme, craintes liées au COVID...), traiter les conflits au sein de l'école...)*

**Sport**

*Utilisation du sport, et notamment de la Boxe éducative (en opposition à la "bagarre de rue"), comme support d'activité à la médiation : Permet la captation de publics jeunes pour lutter contre l'errance et l'oisiveté, transfert de compétence vers le monde du travail... : En partenariat avec Grand-Châtellerault (30 jeunes), à l'école Herriot (120 enfants), CSC Minimes (40 jeunes), Créneau du Gymnase George Sand (40 jeunes adultes).*

*Cité Sport : 70 jeunes. Objectif transversal de rapprochement des jeunes et institutions (expérience concluante en 2019 du rapprochement jeunes et police municipale / ASVP). Objectif croisé avec l'emploi. 19 partenaires institutionnels et sportifs.*

*Cité sport en bas d'immeubles : Outil qui décline le cité sport sur des temps plus réguliers et sur une approche reposant davantage sur la proximité (en coeur d'îlots).*

\* \* \* \* \*

**VU** la décision du Comité Interministériel des Villes du 09/03/2006 de reconnaître, développer et professionnaliser la médiation sociale,

**VU** la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003 qui reconnaît la médiation comme un des axes de la politique de sécurité,

**VU** la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine faisant référence aux agents de médiation sociale (annexes relatives aux indicateurs de moyens dans le domaine de la sécurité et de la tranquillité publique sur les ZUS),

**VU** la stratégie nationale de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2020-2024,

**VU** la délibération n°17 du conseil municipal du 9 juillet 1998, autorisant la commune à adhérer à l'association AEDSP,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-002****du 17 décembre 2020****n°002****page 3/3**

**VU** la modification des statuts de l'association en date du 16 octobre 2010, portant le nom de Médiation,

**VU** la modification des statuts de l'association en date du 14 février 2020, portant le nom de Médiation Grand Châtellerault,

**CONSIDÉRANT** la finalité de l'association Médiation Grand Châtellerault définie dans l'article 2 de ses statuts de promouvoir la médiation socio culturelle, d'agir pour la prévention de la délinquance, de contribuer à la tranquillité publique et gérer les conflits par la médiation.

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de Châtellerault et de Grand Châtellerault de soutenir les projets associatifs d'intérêt local sur son territoire,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt local du projet répondant aux objectifs de la collectivité en matière de politique publique de prévention, de cohésion sociale, de citoyenneté et de tranquillité publique,

**CONSIDÉRANT** les orientations de la future Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2021-2025

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer par convention les objectifs et moyens à mettre en oeuvre pour la réalisation de ce programme d'actions,

**CONSIDÉRANT** que la précédente convention arrive à échéance le 31 décembre 2020,

M. Thomas BAUDIN ne prenant pas part au vote,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention pluriannuelle (3 ans) ci-annexée avec l'association Médiation Grand Châtellerault à effet au 1er janvier 2021.

*Les crédits imputables à cette action relèvent de la ligne budgétaire 110/6574/4510, pour un montant de 109 000 euros.*

**Vote : Adopté à la majorité**

POUR : 38

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 T. BAUDIN

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
L'adjointe au directeur des affaires  
institutionnelles et juridiques  
Patricia BULAN